

Délai de rétractation : à compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Dans le cas contraire, le chèque d'engagement sera encaissé.

Clauses particulières – Déplacements : Dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session (visites...), le stagiaire atteste avoir un permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

Cas de différend : si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Privas sera seul compétent pour régler le litige.

Droit à l'image : Le stagiaire autorise la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche à utiliser son image pour illustrer les actions de communication du groupe Chambre d'Agriculture (rayer cette mention en cas de refus).

Fait en double exemplaire à, Le

Le stagiaire (nom, prénom) :

.....
Signature

L'organisme de formation :

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général
Vincent QUENAULT

SUP GSC ENR1 N 03.12.2013

VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire qui permettra de mieux vous connaître et d'adapter la formation au plus près de vos attentes.

1/ Transformez-vous déjà des salaisons ? oui non

2/ Quelle(s) viande(s) transformez-vous ou souhaitez-vous transformer en salaison :

3/ Cette transformation se fait ou se fera :

- dans un atelier individuel à la ferme : existant en projet
- dans un atelier collectif : nom :
- autre :

2/ Avez - vous déjà suivi une formation sur ce thème ? non oui, préciser laquelle et quand :

3/ Quelles sont vos attentes quant à ce stage sur le plan professionnel ou personnel ?

4/ Souhaitez-vous aborder des points précis durant votre formation ?

OPE.FOR.ENR11.02.09.2014



2 jours

Date(s) / Lieu(x)
24 et 25 Mars 2015
PRIVAS

Horaires
9 h 00 - 17 h

Coût
Contributeur Vivea :
gratuit avec chèque
d'engagement, Salarié ou
autres publics : nous
consulter

Intervenant(s)
Yves Arnaud, ENILV
d'Aurillac

Responsable de stage
Sophie TRINTIGNAC-
BAUJEU
04 75 20 28 00

Contact
Sophie TRINTIGNAC-
BAUJEU
04 75 20 28 00

07 - Créer sa gamme de salaisons fermières



Etre capable de maîtriser la fabrication et la stabilisation microbologique de salaisons sèches (saucisson, saucisse sèche, jambon)

Objectif(s)

Acquérir les bases de la fabrication des salaisons pour des produits stables et de qualité.

Public

Agriculteurs, jeunes en cours d'installation débutant dans la transformation des salaisons.

Contenu

Les diagrammes de fabrication pour les salaisons (saucisson, petites salaisons),
Le rôle technologique de chaque étape de fabrication et des ingrédients,
Les paramètres à maîtriser pour stabiliser microbiologiquement le produit,
Les différentes recettes possibles et la réglementation sur l'étiquetage de ses produits (code des usages de la charcuterie),
La fabrication de saucisson (tri des matières premières, cutterage ou hachage de la méléée, températures à respecter, poussage, qualité des boyaux, égouttage, étuvage ou non, séchage) et du jambon sec.

Méthodes pédagogiques et pré-requis

Apports théoriques et méthodologiques.
Echanges et partage d'expériences entre participants.

Les + de cette formation

Une formation qui reprend les bases pour éviter les accidents de fabrication !

EXEMPLAIRE A RETOURNER

CONDITIONS GENERALES DE FORMATION

Tarifs et modalités de règlement: selon votre statut, le tarif est de :

— **Public agricole éligibles Vivea :** Agriculteurs, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisant solidaires, jeunes en cours d'installation(*) : **chèque d'engagement de 105 € par jour de formation, restitué dès réception du financement Vivea (**),**

- **Autres statuts :** privés, salariés : **231 € par jour de formation**

Attention, si vous êtes salarié, vous devez faire vérifier votre éligibilité au fond de formation dont vous dépendez. C'est à votre employeur de faire les démarches. Nous contacter pour plus d'infos au 04 75 20 28 28.

Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage, ils peuvent être proposés avec l'inscription.

(*)Stage préconisé dans le cadre d'un PPP : 0 €, pas de chèque d'engagement

(**)Un chèque d'engagement est demandé pour valider toute inscription. Il sera encaissé si, à réception de la prise en charge Vivea, le stagiaire apparaît comme non financé par Vivea, du fait de son statut, ou d'être non à jour de sa cotisation Vivea, ou de son manque d'assiduité lors de la formation.

Modalités d'inscription et d'annulation de stage

Si cette session vous intéresse, nous vous invitons à nous retourner le bulletin d'inscription accompagné du chèque de règlement. Le stage ne sera maintenu que si nous avons un nombre de stagiaires suffisant, vous recevrez un courrier de confirmation pour vous en informer, avec le programme détaillé de la formation.

La Chambre d'Agriculture se réserve le droit d'annuler un stage au plus tard 48H avant le début de celui-ci. Dans ce cas, la Chambre d'Agriculture s'engage à prévenir immédiatement chaque participant et à lui proposer une inscription prioritaire sur une prochaine session de formation concernée.

De même, la Chambre d'Agriculture se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'une ou plusieurs des séances en cas d'intempéries, d'absence de l'animateur ou de l'intervenant. Elle en informera les stagiaires au moins 48H à l'avance, sauf cas de force majeure.

Modalités d'évaluation et de sanction des formations

Une attestation de fin de formation est adressée à chaque stagiaire à l'issue de la formation. Si vous êtes au réel, ce document vous permet de bénéficier d'un crédit d'impôt.

Nos formations sont réalisées avec le partenariat financier de :



Inscription à retourner avant le 6 mars 2015 à :

Contacts : Bernadette BARNIER ou Sophie TRINTIGNAC-BAUJEU

Chambre d'Agriculture de l'Ardèche 4 av. de l'Europe Unie 07 000 Privas

Tél : 04.75.20.28.00 - Mails : bernadette.barnier@ardeche.chambagri.fr ou sophie.trintignac@ardeche.chambagri.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION - Contrat de Formation Professionnelle

Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais

Je soussigné (e):

Nom, prénom *:.....

Adresse complète*

CP*..... COMMUNE* :

Date et lieu de naissance :

Tél* : E-mail :

**Coordonnées transmises aux autres inscrits pour faciliter un éventuel co-voiturage*

Statut actuel :

- Chef d'exploitation Aide familial Salarié (agricole ou autre) Cotisant solidaire
 Conjoint Collaborateur MSA Retraité agricole Particulier En démarche d'installation (avec PPP)
 Autre démarche installation Autre (précisez) :

M'inscrit à la formation intitulée « Créer sa gamme de salaisons fermières »

N° D007/2015/119

Dates du stage : 24 et 25 mars 2015 Durée : 2 jours - Horaires : 9h00-17h00

Lieu : Privas

Personne contact : Sophie TRINTIGNAC-BAUJEU, responsable du stage.

Formation organisée par la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, 4 Avenue de l'Europe Unie, BP 114, 07000 PRIVAS. Numéro de déclaration d'activité : 82 07 P000 807 à la Préfecture de la Région Rhône-Alpes. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues dans l'article L.6313-1 du code du travail. Les objectifs, contenus, méthodes, pré requis, nom et qualité des intervenants, modalités d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme ci contre. Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de formation, des dispositions financières et j'adresse ci-joint un **chèque d'engagement** de : 105 € x 2 jours = **210 €** (public agricole) ou 231 € x 2 jours = **462 €** (public salarié ou non agricole) libellé à l'ordre de l'Agent comptable de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche.

Je note que mon chèque d'engagement me sera restitué si je suis effectivement pris en charge par Vivea.

Les inscriptions seront prises dans la limite des places disponibles par ordre d'arrivée des bulletins d'inscriptions complets avec les chèques d'engagement. Un courrier de confirmation du stage vous sera adressé quelques jours avant la formation, avec le programme détaillé.

Les dispositions financières sont les suivantes :

- Tout stage commencé est dû en totalité.
- Les repas et les frais de déplacement ne sont pas compris dans le prix du stage.

Interruption du stage : Tout désistement d'un stagiaire doit être signalé à la Chambre d'Agriculture au minimum 72 H avant le démarrage du stage. Le stagiaire sera alors remboursé de ses frais de participation. Passé ce délai, ses frais de participation seront encaissés, sauf cas de force majeure. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, ou en cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat. En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, les modalités financières sont les suivantes : tout stage commencé est dû en totalité.